PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT LOGISTIQUE DES ENTREPRISES

Règlement d'AMI des PMEs
Offre 1

PME SUPPLY CHAIN

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....3
2. ENTREPRISES CIBLES 4
3. CATALOGUE DES OFFRES D'ACCOMPAGNENT TECHNIQUE 6
4. SCHEMA DE CONTRACTUALISATION ET DE PAIEMENT.....7

1. PRESENTATION GENERALE

L'appel à projet relatif à l'Offre 1 « Appui aux PME logistiques » s'inscrit dans le cadre de la convention spécifique signée le 15 octobre 2025 entre entre le Ministère de l'Economie et des Finances « MEF », le Ministère du Transport et de la Logistique « MTL », Le Ministère de l'Industrie et du Commerce « MIC », La Confédération Générale des Entreprises du Maroc « CGEM », La Fédération du Transport et de la Logistique, l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique « AMDL » et l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise « ANPME ».

Cette convention formalise un partenariat stratégique pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement logistique des entreprises pour la période 2025-2029.

Ce partenariat traduit une volonté commune d'accompagner les petites et moyennes entreprises opérant dans le secteur logistique qui souhaitent optimiser leurs flux, structurer leurs opérations, renforcer les compétences de leurs équipes et intégrer des pratiques durables en leur offrant un appui technique ciblé.

L'objet de l'appel à projet est de sélectionner des entreprises éligibles souhaitant bénéficier d'un accompagnement structuré dans trois domaines prioritaires :

- **Optimisation des pratiques logistiques :** amélioration des performances, des systèmes de gestion et adoption de standards reconnus et intégration d'outilsde pilotage ;
- **Transformation digitale**: Assistance technique et déploiement de solutions numériques en mode cloud pour automatiser et fluidifier les opérations ;
- **Transition énergétique et écologique** : intégration de solutions durables et réduction de l'empreinte carbone des chaînes logistiques.

Ces actions sont réalisées par des prestataires référencés sur la plateforme de transfert de compétence de Maroc PME.

Le présent règlement d'appel à projet détaille les critères d'éligibilité, le catalogue des offres d'accompagnement, les contributions financiers, ainsi que le cadre de contractualisation et de paiement.

Des chargés de projets de Maroc PME® sont mobilisés pour assister les entreprises dans les différentes étapes du processus de cadrage et de mise en œuvre des actions d'accompagnement.

2. ENTREPRISES CIBLES

Sont éligibles les entreprises de droit privé marocain, y compris celles installées dans les zones franches ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel (HT) entre 10 et 200 MDH au terme d'un exercice clos pendant les trois dernières années, opérant dans les métiers et services suivants :

- Transporteurs routiers de marchandises pour compte d'autrui ;
- Commissionnaires de transport notamment les Freights-Forwarders ;
- Opérateurs de la messagerie et logisticiens du dernier kilomètre ;
- Entrepositaires ;
- 3PL et 4PL.

3. CATALOGUE DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Règles de gestion :

- La PME peut bénéficier d'une ou plusieurs actions de l'offre 1. La reconduction de la même action doit être justifié par une extension d'activité ou une autre zone ou un domaine d'activité..
- Les entreprises devront remplir certains prérequis spécifiques à chaque action.
- Les prestataires choisis par les entreprises doivent être inscrits ou s'inscrire dans la plateforme de transfert de compétences (PTC) de l'ANPME.

Présentation :

- Le catalogue des offres constitue un ensemble d'actions d'accompagnement structurées autour des axes d'intervention répondant aux besoins des entreprises, opérant dans le secteur du transport et de la logistique .
- Une action d'accompagnement technique est à une prestation de services ou d'acquisition d'une solution informatique en mode cloud réalisée par une société d'accompagnement en vue de répondre à un besoin spécifique de l'entreprise.
- Le catalogue de l'offre présente le plafond des contributions financières de Maroc PME dans chaque axe par action.

3. CATALOGUE DES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Axes d'accompagnement	Code	Rubriques d'accompagnement/ Action	Plafond de la contribution de Maroc PME
1.Amélioration de la performance		**Performance Warehouse***	
	PW	Accompagner les prestataires logistiques dans la refonte, l'optimisation et la réingénierie de leurs opérations au sein des entrepôts * Superficie d'entrepôt supérieure ou égale à 2000 m²	130 000
2. Transformation digitale		**Digital Consulting**	
	DC	Soutenir les prestataires logistiques dans leurs projets d'accompagnement pour la transformation digitale	130 000
		CLoud Logistics	
	CL	Soutenir les prestataires logistiques dans le déploiement d'un système d'information logistique en mode cloud	130 000
3.Transition QSE		**Certification QSE**	
	QSEC	Accompagner les prestataires logistiques dans la certification de leurs processus	80 000
		Green Consulting	
	GC	Accompagner les prestataires logistiques dans l'étude et la préparation des initiatives en lien avec la logistique verte	130 000

4. SCHEMA DE CONTRACTUALISATION ET DE PAIEMENT

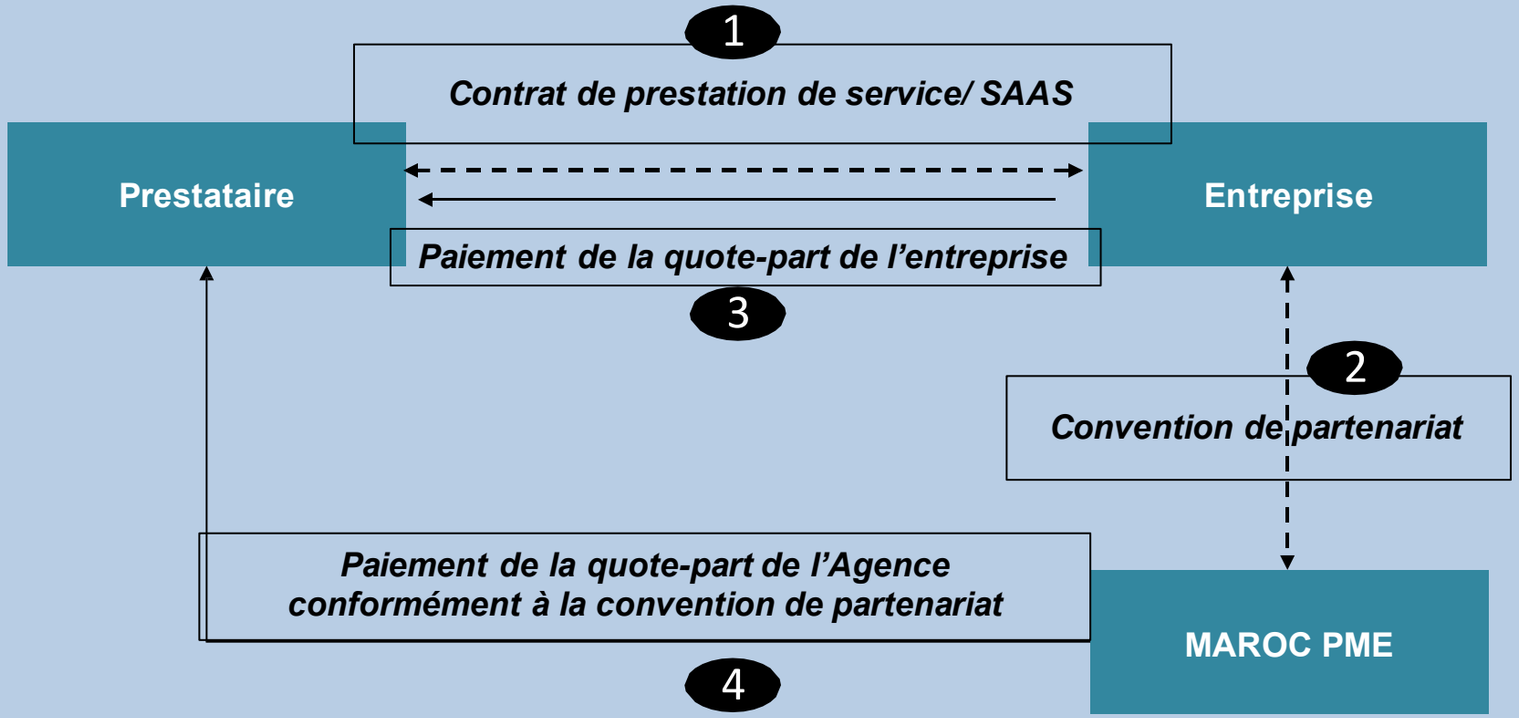

1. L'entreprise et le Prestataire s'entendent sur **une offre de services ou de Saas** qui encadre les activités à réaliser par le Prestataire au profit de l'entreprise. L'offre se décline dans un **Contrat de prestations de services ou SAAS** liant l'entreprise et le Prestataire.

2. L'entreprise et Maroc PME signent une **Convention de partenariat** dans laquelle, le Contrat préalablement établi est annexé.

3-. Le déblocage de **la contribution financière de MAROC PME** est conditionné par la validation des livrables, le règlement de la quote-part de l'entreprise.

Dossier de contractualisation et de paiement

Dossier administratif:

- ☑ Copie du Registre de Commerce (Modèle J) et copie des statuts
- ☑ Copie de l'attestation du CA des trois dernières années.
- ☑ Copie des attestations de régularité des déclarations vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts et de la CNSS, daté d'au moins un an au moment de dépôt du dossier de candidature
- ☑ Copie de Certificat d'inscription au registre spécial pour le transporteur de marchandises pour compte d'autrui et le commissionnaire de transport de marchandises

Dossier technique:

- ☑ Rapport d'opportunité de l'action d'accompagnement.
- ☑ Offre technique et financière du prestataire

Dossier de paiement:

- ☑ Une Demande de déblocage établie par le Bénéficiaire, conformément au modèle proposé par l'Agence, certifiant la réalisation partielle ou totale de l'action d'accompagnement.
- ☑ Facture signée et cachetée par le Prestataire. En cas de remboursement, une note de débit établit par le bénéficiaire, conformément au modèle proposé par l'Agence
- ☑ Justificatifs de paiement de la contribution du Bénéficiaire au Prestataire :

  O En cas de prise en charge : Déclaration du Prestataire de l'encaissement de la quote-part du Bénéficiaire et tout autre document délivré par la banque justifiant le versement de cette quote-part et les copies des reçues de paiement de la TVA et de la retenue à la source pour les Prestataires étrangers

  O En cas de remboursement : Déclaration du Prestataire de l'encaissement du coût total de l'action d'accompagnement versé par le bénéficiaire, une copie de l'avis de débit du Bénéficiaire délivrée par la banque et les copies des reçues de paiement de la TVA et de la retenue à la source pour les Prestataires étrangers.
- ☑ Fiche d'évaluation de la phase établie par l'ANPME signée et cachetée par l'entreprise.
- ☑ Livrables de la phase / action en version électronique et en version physique signés et cachetés par l'entreprise